

Cellule de Crise Agricole

VOLET Assurances.

- > **Contactez vos assureurs.** Attention aux experts d'assurés qui vous démarchent sur le terrain.
- > **Questions /réponses** à la Fédération Française des Sociétés d'Assurances : www.ffsa.fr
- > **Important, pour les entreprises concernées :** il est indispensable d'adresser à votre compagnie d'assurances une lettre recommandée avec accusé de réception pour déclarer votre sinistre suite à la catastrophe naturelle. *Un modèle est disponible sur la page d'accueil du site de la Chambre d'Agriculture du Var* www.ca83.fr , rubrique « Documents à télécharger »
- > **Si problème grave d'assurances à résoudre.** Contacter M. Jean-François HESSE de la FFSA au 04 94 93 28 60 ou hesse@agents.allianz.fr

IMPORTANT / MEDIATION DES ASSURANCES

En cas de litiges, de difficulté sérieuses avec votre assureur, exposez le problème par courrier électronique adressé simultanément à :

hesse@agents.allianz.fr / christian.luttique@agpm.fr /
bernard.jaulent@var.gouv.fr

NB : Messieurs Hesse et Luttique sont les coordonnateurs départementaux « catastrophe naturelle » des compagnies d'assurance, Monsieur Jaulent est leur correspondant à la sous préfecture de Draguignan.

Attention / contrairement à ce que certains assureurs semblent dire sur le terrain, nous vous confirmons qu'en vertu de l'article L361-2, si le classement en Calamité Agricole est retenu, les pertes de récoltes assurables et *a fortiori* assurées relèvent d'une indemnisation par la compagnie d'assurances et en aucun cas du FNGCA (Fonds National de Garantie Couverts par Assurances). Ces indemnisations seront bien à la charge de vos assureurs.

Les acteurs de la cellule de crise agricole sont :

Les Syndicats à vocation générale : FDSEA, JA, Confédération Paysanne, Coordination Rurale, Solidarité Paysans, Alliance Provence, ADEAR 83

Les organismes agricoles de Filière : Fédération des Caves Coopératives du Var, Fédération des Vignerons Indépendants du Var, Syndicat des Vignerons du Var, Syndicat des Côtes de Provence, FHNP, Syndicat Horticole du Var, UNIPHOR, ADEVAR, Groupement des Oléiculteurs du Var, Syndicat des Apiculteurs Professionnels du Var, Agribiovar, Filière Cheval PACA.

Les partenaires institutionnels et représentants de l'Etat: Conseil Général Var, Conseil Régional PACA, DDTM, l'Association des Maires du Var, la Trésorerie Générale DGFIP

Les partenaires techniques : la Société du Canal de Provence, RACINE SAP, la Cave Coop de la Crau

Les partenaires bancaires et d'assurances : MSA, Crédit Agricole, Groupama, BPCA.

Et la Chambre d'Agriculture du Var.